

PRÉFET DE LA VENDÉE

Préfecture

La Roche-sur-Yon, le 26 JUL. 2013

Direction des relations
avec les collectivités territoriales
et des affaires juridiques
Bureau du tourisme
et des procédures environnementales et
foncières
Section des installations classées (ICPE)

Dossier suivi par
Ghislaine MARTINEAU
Tel : 02 51 36 72 57
Fax : 02 51 36 70 55
ghislaine.martineau@vendee.gouv.fr

Référence à rappeler : GM n° 2013/0283
Dossier n° 2010/0299

Monsieur,

Par courriers des 21 février et 27 mai 2013, vous m'avez informé, au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement :

- d'une demande de bénéfice d'antériorité au titre des rubriques 2710-1 et 2710-2, suite à la modification de la nomenclature des installations classées,
- d'une modification des conditions d'exploitation de la déchetterie :
 - habilitation à stocker et faire évacuer certains types de déchets (amiante),
 - ajout d'un modulaire de vestiaires et stationnement de trois bennes à ordures ménagères,
 - modification de l'emprise de la déchetterie (acquisition de trois parcelles).

dans vos installations situées sur la commune de SAINT-PAUL-MONT-PENIT.

Après avis de l'inspection des installations classées, je considère les modifications envisagées comme non substantielles au sens de l'article R.512-33 du code de l'environnement, dans le sens où elles ne sont pas de nature à entraîner des dangers ou inconvénients significatifs pour les intérêts mentionnés aux articles L211-1 et L511-1 du code de l'environnement.

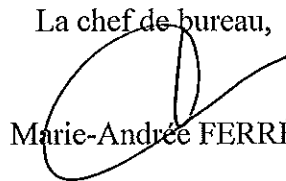
L'installation restera donc soumise à autorisation au titre des rubriques 2710-1 pour les déchets dangereux (34,5 tonnes) et 2710-2 pour les déchets non dangereux (14297 m3).

Les prescriptions de l'arrêté d'autorisation qui vous a été délivré le 17 novembre 2011 restent applicables.

Je transmets copie de cette lettre au maire de SAINT-PAUL-MONT-PENIT et au chef de l'unité territoriale de La Roche-sur-Yon de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), inspecteur des installations classées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet
Pour le Préfet,
La chef de bureau,



Marie-Andrée FERRÉ

Monsieur le président de la Communauté de Communes du Pays de Palluau
2, rue du Pont Levis
85670 PALLUAU